



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Blayais-Un-travailleur-contamine-au-cou-lors-de-tests-hydrauliques>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Blayais : Un travailleur contaminé au cou lors de tests hydrauliques**

24 juillet 2020

## France : Blayais : Un travailleur contaminé au cou lors de tests hydrauliques

Le 23 juillet 2020, un travailleur a été directement irradié au niveau du cou alors qu'il intervenait sur des tests hydrauliques dans le bâtiment du réacteur 3 de la centrale nucléaire du Blayais (Gironde). EDF a suspendu les activités dans le bâtiment pour réaliser des contrôles. Quoiqu'il en soit, les dispositifs de protection individuels censés protéger celles et ceux qui sont exposés aux rayonnements dans l'exercice de leurs fonctions n'ont manifestement pas été suffisants. Les substances ont été retirées, mais le travailleur a reçu en une seule fois plus du quart de la dose maximale autorisée sur toute une année (500 mSv pour la peau [1]). EDF titre pourtant sa déclaration d'évènement significatif pour la radioprotection "trace de contamination". L'exploitant nucléaire ne précise d'ailleurs pas la dose exacte reçue par ce travailleurs lors de son intervention. C'est la troisième déclaration du genre faite par EDF en seulement 10 jours, un autre travailleur ayant été contaminé à [Nogent-sur-Seine](#) et un autre à [Fessenheim](#).

### Ce que dit EDF :

#### Détection d'une trace de contamination externe sur un intervenant

Publié le 24/07/2020

Jeudi 23 juillet à 00h50, lors des contrôles systématiques réalisés à la sortie du bâtiment réacteur de l'unité de production n°3, actuellement en arrêt programmé pour maintenance, **une trace de contamination externe a été détectée sur le cou d'un collaborateur. Ce dernier travaillait sur des tests hydrauliques sur un échangeur situé dans le bâtiment réacteur.**

L'intervenant a été immédiatement pris en charge par le service de radioprotection de la centrale, qui a éliminé la poussière à l'origine de la contamination. L'intervenant a pu ensuite regagner son domicile. Les analyses réalisées ont permis de déterminer que **l'exposition à laquelle le salarié a été soumis est inférieure à la dose peau annuelle réglementaire de 500 mSv.**

Ce niveau d'exposition ne justifie pas de traitement médical particulier. Cet événement significatif pour la radioprotection a été déclaré le 23 juillet 2020 à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 1 de l'échelle INES qui compte 7 échelons.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-blayais/actualites/detection-d-une-trace-de-contamination-externe-sur-un-intervenant-0>

---

## Ce que dit l'ASN :

### **Contamination corporelle externe ayant entraîné une exposition supérieure au quart d'une limite de dose individuelle annuelle réglementaire sur le réacteur 3**

Publié le 31/07/2020

Centrale nucléaire du Blayais - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 23 juillet 2020, l'exploitant de la centrale nucléaire du Blayais a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la radioprotection concernant l'exposition d'un travailleur à une dose supérieure au quart d'une limite de dose individuelle annuelle autorisée.

Le réacteur 3 de la centrale du Blayais est **à l'arrêt depuis le 12 juin 2020** pour renouveler une partie de son combustible et réaliser des opérations de maintenance.

### **Le 23 juillet 2020, à l'occasion d'un contrôle en sortie du bâtiment réacteur 3, une contamination a été mise en évidence au niveau du cou d'un intervenant.**

Ce dernier a été pris en charge et la particule radioactive à l'origine de cette contamination a été retirée. Le médecin du travail a ensuite évalué la dose reçue par la peau à la suite de cet événement.

Pour les travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants lors de leur activité professionnelle, les limites réglementaires annuelles de doses sont, pour douze mois consécutifs, de 20 millisieverts pour le corps entier, de 150 millisieverts pour le cristallin et de 500 millisieverts pour une surface de un cm<sup>2</sup> de peau.

La dose estimée reçue par l'intervenant est inférieure à la limite annuelle de dose autorisée au niveau de la peau pour les travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants. Toutefois, **cet événement est redevable de la déclaration d'un événement significatif pour la radioprotection car la dose estimée à la peau de l'intervenant dépasse le quart de la limite annuelle.**

**Cette contamination s'est produite à l'occasion d'une activité de maintenance sur un échangeur de chaleur en zone contrôlée. L'activité de maintenance a été temporairement interrompue à la suite de cet événement, pour mener des contrôles.**

Du fait du dépassement du quart de la limite réglementaire annuelle d'exposition pour un travailleur, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Contamination-corporelle-externe-ayant-entraine-une-exposition-superieure4>

---

## Notes

[1] **Le Sievert** est l'unité légale d'équivalent de dose qui permet de **rendre compte de l'effet biologique produit par une dose absorbée donnée sur un organisme vivant**. L'équivalent de dose n'est pas une quantité physique mesurable mais obtenue par le calcul. Pour les faibles doses, on utilise le milliSievert (symbole mSv) qui représente un millième de Sievert.